



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le premier juin

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé exceptionnellement à la salle des fêtes, Place Dhuicque, sous la présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.

Étaient Présents : Adeline ROLDAO-MARTINS, Didier WROBLEWSKI, Maryse GUILBERT, François VARLET, Sandrine FILLASTRE, Fabrice LIEGAUX, Nadine RACAULT, Michel RAES, Eric GUEDON, Virginie SARTEUR, Ahmed LAFRIZI, Jean-Jacques BIZERAY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Eric SZWEC, Géraldine PEUCHET, Sylvie DUPOUY, Amadou SENE, Annie PANNIER, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Christine SEDE, Djiey Di KAMARA.

Absents représentés : Nélia LECKI donne pouvoir à Adeline ROLDAO-MARTINS
Nelly GICQUEL donne pouvoir à Anthony ARCIERO
Marina CAMAGNA donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE
Daniel BENAGOU donne pouvoir à Djiey Di KAMARA

Secrétaire de séance : Michel RAES

**Approbation et autorisation de signature de la convention d'Opération de
Revitalisation de Territoire (ORT) intercommunale de la CARPF**

Résumé : L'ORT constitue un « *outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, qui vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes* ».

L'ORT intercommunale multisites a été revue à la lumière des différentes actualités et expérimentations en matière d'habitat et de commerces. **Cette nouvelle convention annule et remplace celle passée début 2020** et autorisée par la délibération n°3-2020.

Exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 modifiée, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite Loi ELAN définissant les Opérations de revitalisation de territoire (ORT) en leur donnant pour objet « *la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et à moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisirs, valoriser le patrimoine bâti et les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.* » ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération n°3-2020 de la commune de Survilliers, portant sur inscription du projet d'ORT de la CARPF,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le projet de convention d'ORT intercommunale multisites
- **APPROUVE** les périmètres des secteurs d'intervention intercommunaux
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions concernant le projet d'ORT intercommunale multisites

- **ABROGE** la délibération n°3-2020 portant sur le projet d'ORT de la CARPF
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES ainsi qu'à Monsieur le Président de la CARPF.



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS